



Changement de statut commerçant à étudiant

Par **zied trigui**, le **15/03/2011** à **12:43**

Bonjour,

je suis Tunisien titulaire d'un master 2 en emballage diplômé en septembre 2010, maintenant je dispose d'une carte de séjour étudiant qui expire en octobre 2011, j'ai trouver un local (le propriétaire m'a transmis un projet de bail) à maiche dans le doubs et pour commencer le 1er juin.

Mon premier contact avec la préfecture était plus tôt favorable, la dame m'a demandé d'adresser une lettre pour expliquer ma situation et dire se que j'ai envie de faire càd changement de statut étudiant à commerçant. une semaine plus tard j'ai appeler la préfecture pour savoir ou ils y sont et une dame m'a répondu que elle peut pas accepter ma demande car elle estime qu'il faut 6 mois pour faire la procédure et il faut que je laisse tombé ce projet et chercher un cdi ou faire une inscription pour l'année prochaine.

Aujourd'hui je sais pas si je signe avec le propriétaire ou pas, est ce que je dois prendre un avocat ou pas, est ce que je m'arrête a ce stade je suis perdu !!

Par **innofar**, le **25/03/2011** à **23:39**

slt

j'arrive pas a comprendre comment ca marche ses procédures

moi a la prefecture il mon dit que je peux pas déposer le dossier de changement de statut avant 2 moins de la date d'expiration de mon titre de séjour.

pour ton cas je te conseil de voir avec un avocat afin de prendre la bonne décision si eux les experts bonne courage